

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

VENDREDI 20 DECEMBRE 2024

Le vendredi 20 décembre 2024 à 8h30, les adhérents de l'association PRESTA Ain & Beaujolais se sont réunis en assemblée générale mixte au siège social situé au 280 avenue de San Severo à Bourg-en-Bresse (01000)

Conformément à l'article 21 des statuts, les membres de l'association ont été régulièrement convoqués 15 jours calendaires au moins avant la date de la réunion par l'envoi d'une convocation par courrier électronique ou lettre ordinaire et avis dans deux journaux d'annonces légales départementaux (Progrès Ain et Rhône).

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

Liste des entreprises adhérentes dont le représentant est présent physiquement :

SIREN	RAISON SOCIALE	PRENOM ET NOM	NOMBRE DE VOIX
983851718	EDOUARD SOLER	EDOUARD SOLER	1
341563914	SSIAD ADMR	CATHERINE CORNUOT	15
779310960	UNION DEPARTEMENTALE DES	CORINNE JACQUET GARCIA	2
775544083	ADAPEI DE L'AIN	MELANIE MARTIN LIMANTOUR	1480
309307460	BREVET	STEPHANIE MEYER	119
309576395	C.E.C.O.F.	MYRIAM OLIVIER POULAIN	86
421264672	D.RIGNANESE AUTOMOBILES	LAETITIA PIZZINI	3
914708581	BRESSE MOTOR BIKE D	LAETITIA PIZZINI	3
914708631	BRESSE MOTOR BIKE H	LAETITIA PIZZINI	6
480018225	AGORA MOTORS	LAETITIA PIZZINI	14
753968387	EUROPE GARAGE MONTAGNAT	LAETITIA PIZZINI	16
912675121	IPERX	LAETITIA PIZZINI	24
348585597	EUROPE GARAGE	LAETITIA PIZZINI	125
779723022	ASSOCIATION DE LA ROCHE	HERVE BONNIN	377
779310945	CHAMBRE D'INDUSTRIE HOTELIERE DE L'AIN	VIVIEN CAMPION	1
484697958	SNTS1	JEAN GAUTHERON	16
808614200	LA DISTRIBUTION	ELEXIS POPOFF	4
		TOTAL	2292

L'assemblée est présidée par Monsieur Stéphane SAINT-POL-HUGOO, en sa qualité de président du Conseil d'Administration.

Conformément à l'article 16 des statuts, le bureau de l'assemblée générale est le bureau du conseil d'administration.

Monsieur Bernard THERY assure la fonction de secrétaire de séance en remplacement d'Alain SCHNEIDER.

Mesdames Mélanie MARTIN-LIMANTOUR, Laetitia PIZZINI, Monsieur Vivien CAMPION assurent les fonctions de scrutateurs.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les adhérents à jour de cotisation, selon le cas, présents ou représentés possèdent 9992 voix sur un total de 146 211 voix.

- Nombre de voix détenues par les entreprises adhérentes présentes et représentées : 2322 voix.
- Nombre de voix détenues par le président : 7 670 voix.

Aucun quorum n'étant requis dans les statuts, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- La feuille de présence, les pouvoirs des adhérents représentés et la liste des adhérents,
- Un exemplaire de l'anticipé 2024 et du budget 2025
- Un exemplaire de la grille tarifaire 2025
- Un exemplaire des statuts de l'association

Il précise que les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Le président rappelle que l'ordre du jour établi par le conseil d'administration est le suivant :

- | |
|---|
| <ol style="list-style-type: none">1. Approbation du budget prévisionnel de l'exercice 20252. Approbation du montant de la cotisation annuelle et grille tarifaire 2025 |
|---|

1. APPROBATION DU BUDGET PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2025

Le président donne la parole à la directrice générale qui présente l'anticipé 2024 et le budget prévisionnel 2025.

Le résultat de l'anticipé 2024 est très proche du budget 2024, prévu initialement bénéficiaire.
Le résultat anticipé est de 109 163 € pour l'année 2024.

Cependant quelques points sont à préciser :

Le chiffre d'affaires total ainsi que les produits sont en cohérence avec le budget 2024.
Les charges externes sont en augmentation sur plusieurs postes, formation, prestations.
Les salaires et charges sociales sont conformes au budget mais avec plusieurs variations positives et négatives.

Les hypothèses du budget prévisionnel 2025 sont les suivantes :

Tout d'abord, il faut noter la parution de l'arrêté du 26/9/2024 qui précise la cotisation moyenne relative à l'offre socle pour 2025, soit 115,5 € avec une variation possible de 20% en plus ou en moins.

Pour faire face à nos différentes charges pour l'année 2025, une augmentation des cotisations est préconisée comme suit :

Augmentation des cotisations à 113,5 € avec une tarification unique pour les adhérents et une tarification spécifique pour les intérimaires à 122 €, les collectivités territoriales à 132,5 €, le CERN à 252 €, les pénalités à 90€.

Les charges externes sont en augmentation compte tenu :

- de la poursuite des engagements de 2024,
- des évolutions de la réglementation nécessitant de prévoir un changement d'outil métier en 2025,
- de la nécessité d'étoffer la fonction support avec la prise en compte de la charge de la location de nouveaux locaux situés à Péronnas.

Pour les salaires et charges :

Concernant les embauches pour 2025 :

- Les équipes pluridisciplinaires sont étoffées avec la prévision d'embauches de 2 médecins, 2 infirmiers : 1 conseiller en prévention, 1 chimiste, 4 secrétaires polyvalentes

- La fonction support est étoffée notamment avec le recrutement d'un contrôleur de gestion.

Prise en compte des impacts de la nouvelle convention collective 2024 à effet au 1^{er} janvier 2025.

Prise en compte des heures supplémentaires et primes pour effectuer des vacations afin de réduire le retard de 35% sur les visites périodiques SIR.

Cette présentation terminée, le président déclare la discussion ouverte.

Après échanges, le président met aux voix la résolution suivante :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du budget prévisionnel 2025, tel qu'il lui a été présenté par le conseil d'administration, approuve le dit budget.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2. APPROBATION DU MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE ET GRILLE TARIFAIRE 2025

Le président invite la directrice générale à présenter les propositions relatives à la cotisation annuelle et la grille tarifaire applicables au 1^{er} janvier 2025.

Cette présentation terminée, le président déclare la discussion ouverte.

Monsieur Vivien CAMPION, CIHA demande des précisions sur le niveau de cotisation avant les augmentations de 2024 et 2025. Il lui est précisé, que le niveau moyen était de 90 € HT.

Les échanges étant terminés, le président met aux voix la résolution suivante :

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve le montant de la cotisation annuelle et ladite grille tarifaire 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Conformément à l'article 16 des statuts, tout membre a la faculté de poser une question en saisissant le conseil d'administration 10 jours calendaires au moins avant la réunion de l'assemblée générale. La question est alors évoquée au point questions diverses de l'ordre du jour.

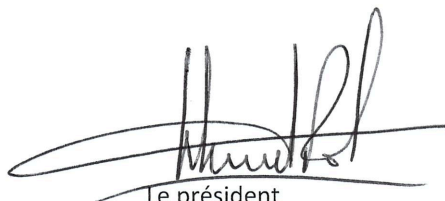
Aucune question n'ayant été formalisée, l'ordre du jour est épuisé.

Le président remercie l'ensemble des participants et déclare la séance levée à 9h20.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par le président et le secrétaire de séance.



Le secrétaire de séance
Bernard THERY



Le président
Stéphane SAINT-POL-HUGOO

Annexe 1. Dossier adhérent remis en début de séance comprenant :

- Anticipé 2024 Budget 2025
- Grille tarifaire HT 2025